Le Journal des Arts

N°11 | AUTOMNE 2026
Le trimestriel d'actualité du marché de l'art par le Syndicat des Négociants en Art

Le Journal des Antiquaires et Galeries par le sna



AU BONHEUR DES COLLECTIONNEURS

Parcours des Mondes
Parcours de la céramique
Fine Arts Paris
Confidentiel
+ Les foires d'octobre

PAGES 3 À 6

PROJET DE LOI
La lutte contre les faux entre dans le XXIe siècle

PAGE 2

IMPORT-EXPORT
Les marchands mis à rude épreuve

PAGE 8

VIE DU SYNDICAT
Nouveau site Internet, nouveaux services

PAGE 7

Francis Picabia, *Sans titre – Portrait présumé de Germaine Everling*, vers 1942-1943, huile sur carton présentée par la Galerie Hélène Bailly Marcilhac à Fine Arts Paris. © Julien Pépy

19ème PARCOURS DE LA CÉRAMIQUE ET DES ARTS DU FEU

15 - 19 SEPTEMBRE 2026

principalement dans le CARRÉ RIVE GAUCHE, PARIS
11h -19h. Vernissage le 15 jusqu'à 21h.
Cycle de conférences.

AVEC L'AIMABLE PARTICIPATION DU MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS.
www.parcoursdelaceramique.com / 33 (0)1 45 48 46 53

IMPORT-EXPORT PAROLES DE **MARCHANDS D'ART**

La circulation des œuvres sous pression

De l'importation à l'exportation, les marchands d'art voient s'accumuler les contraintes administratives. Sans contester le principe des contrôles, ils dénoncent les délais, les coûts et une instabilité qui pèsent de plus en plus sur leur activité. Pour eux, la circulation internationale des œuvres ressemble de plus en plus à une course d'obstacles. Règlement européen sur les importations, certificats d'exportation, permis CITES, lutte contre le blanchiment, incertitudes douanières avec les États-Unis : le quotidien des galeries se joue aussi dans les formulaires, les justificatifs et les délais.

Le constat est partagé. « *Je ne conteste pas le principe des contrôles, mais leur accumulation* », résume le marchand d'art africain et océanien Julien Flak. Pour les petites galeries, les obligations liées à la lutte contre le blanchiment – identification des clients, recherche de personnes politiquement exposées – mobilisent un temps considérable. Julien Flak a dû externaliser une partie de ces contrôles à des sociétés spécialisées. Pour Marie Wittmann, antiquaire et vice-présidente du Syndicat des Négociants en Art, conclure une vente internationale relève parfois de « *l'exploit* ». Les marchands dénoncent des procédures trop lentes et trop imprévisibles pour le rythme du marché.

DES LENTEURS ADMINISTRATIVES DÉLÉTÈRES

Le point le plus sensible reste celui des exportations. L'obtention d'un certificat de bien culturel (CBC) peut prendre plusieurs mois, avant même le dépôt d'une demande de licence. « *Nous sommes aujourd'hui sur des délais de huit à dix mois* », constate l'antiquaire Guillaume Léage, vice-président du SNA, alors que ces certificats devraient être délivrés en quatre mois. Marie Wittmann évoque, elle aussi, des procédures pouvant approcher l'année, contre « *30 à 60 jours* » à Londres. Un écart qui place, selon elle, le marché français dans une situation de désavantage concurrentiel. « *Ces délais sont difficiles à justifier auprès des clients et peuvent créer un climat de tension, jusqu'à l'annulation de ventes* », relève-t-elle.

Ces lenteurs ont des conséquences concrètes. Julien Flak cite une coiffe vendue à un collectionneur mexicain, immobilisée neuf mois dans l'attente d'un permis CITES. Dans un autre dossier, une demande déposée en septembre pour présenter un objet à la Brafa en janvier n'a été validée qu'en avril. « *Le calendrier administratif n'est plus aligné sur le calendrier commercial* », résume-t-il. Guillaume Léage raconte, de son côté, l'achat à Londres d'un bureau Louis XIV comportant de l'écaille de tortue, resté bloqué plus de six mois au Royaume-Uni. « *Ce n'est pas de la paperasse : c'est de la trésorerie gelée, du temps d'équipe consommé et un objet soustrait au marché pendant deux saisons.* »

CADRE EUROPÉEN ET DROITS DE DOUANE AMÉRICAINS : DES FREINS SUPPLÉMENTAIRES

À ces difficultés s'ajoute le nouveau cadre européen applicable aux importations de biens culturels, qui concerne particulièrement l'archéologie et les arts extra-européens. Le problème tient moins au principe du contrôle qu'aux preuves exigées. « *On nous demande parfois de produire des documents qui n'existent pas. Comment retrouver une facture des années 1950 pour un objet passé depuis longtemps sur le marché ?* », interroge Julien Flak. Au-delà des spécialités directement concernées, les exigences documentaires se renforcent dans l'ensemble du marché. « *Il faut désormais documenter l'histoire de chaque objet avec un niveau d'exigence qui n'existait pas il y a dix ans* », note Guillaume Léage.

Le dossier américain constitue une autre source d'incertitude. Pour les antiquités, l'évolution possible des droits de douane pèse déjà sur les décisions d'achat. « *Certains clients renoncent ; d'autres achètent, mais nous demandent de conserver les objets à Paris, le temps d'avoir une visibilité plus claire* », constate Guillaume Léage. Le carnet ATA n'autorisant l'importation que pour la durée de l'exposition, tout objet vendu sur une foire américaine doit être rapatrié à Paris avant d'être réexporté, entraînant des coûts logistiques considérables.

Pour Marie Wittmann, ces lenteurs tiennent notamment à des procédures encore peu dématérialisées et au manque de moyens des services instructeurs. Parmi les attentes du Syndicat des Négociants en Art figurent la dématérialisation, l'harmonisation des seuils, le dépôt simultané de certaines demandes et le rapprochement des délais français avec ceux pratiqués dans les autres pays européens. « *Nous ne demandons pas moins de règles, mais des règles réellement applicables, prévisibles et appliquées dans des délais compatibles avec la vie économique* », conclut Guillaume Léage.

■ MARIE POTARD

